

Règlement Seniors du Cyclo Club Warneton 2022

Article 1 : ASSURANCES

L'assurance responsabilité civile du club est souscrite auprès du bureau d'assurances SRL LEHOUCK ASSURANCES.

Article 2 : COTISATIONS + ASSURANCE

La cotisation 2022 est fixée à 35 €

Article 3: SORTIES

A. Les sorties sont prévues

Chaque jeudi du 17 mars au 13 octobre 2022.

Départ à 14H « sur le parking » place de la station à WARNETON

Distance prévue de 25 à 45 kms (selon la météo)

EN CAS DE PLUIE A 14 H IL N'Y A PAS D'ORGANISATION

Le 26 mai et 21 juillet 2022 pas de sortie organisée

B. Les brevets régionaux du dimanche

(consultables sur notre site internet)

Départ à 8h30 au parking de la gare à WARNETON.

Toutes les distances sont de 30 à 45 kms

Article 4 : EQUIPEMENT

Il est demandé à tous nos membres d'être revêtus de leur **gilet de sécurité**, et de leur maillot du club lors des sorties organisées par le club.

Article 5 : BANQUET le dimanche 6 NOVEMBRE 2022

Une information, sur le montant du repas, sera communiquée ultérieurement

Dates importantes à retenir

Brevet GERMAIN ROELENS, Warneton 12 juin 2022

Notre 'Pierrot des Cyclos', en formule take away,

le samedi 8 OCTOBRE 2022 de 10 à 12h00

Article 6 : COMPORTEMENT DU GROUPE

Les membres sont tenus de respecter le code de la route, ainsi que les consignes des responsables du groupe.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

Pour une bonne cohésion entre les membres, et par respect pour chacun d'eux, il est demandé aux VELOS ELECTRIQUES de SUIVRE LE GROUPE.

Article 7 : PIERROT

Il est impératif que chacun d'entre-nous s'implique dans l'organisation et la vente de notre traditionnel repas 'Pierrot des Cyclos' qui se déroulera en formule 'take away' le 8 octobre 2022 de 10 à 12h00.

Merci de bien vouloir noter que ce rendez-vous est primordial pour la pérennité du club, et permet d'intervenir dans la conception de nouveaux équipements, de participer dans les frais du banquet de fin d'année, et permet également le remboursement des brevets.

Article 8 : REMBOURSEMENT DES BREVETS

Afin de profiter du remboursement des brevets de notre calendrier officiel de la saison 2022 (en effet, les inscriptions payées par les membres, pour participation aux brevets 2022 de notre calendrier, seront déduites de la cotisation annuelle 2023), il sera dorénavant obligatoire, pour chaque membre participant de nous envoyer un mail, dans les 48 heures suivantes, à l'adresse brevet@ccwarneton.be avec mention du nom et prénom, du club visité, ainsi que du prix payé. Il s'agit d'une opération qui ne prend que quelques minutes.

ATTENTION, pas de mail, pas de remboursement

Pour qui ne possède pas de mail, demandez qu'un ami le fasse pour vous.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE EXCELLENTE SAISON 2022

LE COMITE.

**N'oubliez pas de consulter notre site internet :
www.ccwarneton.be ainsi que notre page Facebook**